

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue mardi le septième (7<sup>e</sup>) jour du mois d'avril 2015, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mesdames Diane Dufour et Simone Lepoutre ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert et Claude Poulin, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 15-04-01      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 15-04-02      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2015**

Tous les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2015, et ce, avec dispense de lecture, une copie conforme leur ayant été remise dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 15-04-03      COMPTES**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1502791 à C1502864 et C1502721)	240 186,81 \$
- Salaires et rémunérations des élus	39 454,59 \$
- Frais de déplacement	3 112,91 \$
<b>TOTAL</b>	<b>282 754,31 \$</b>

**Rés # 15-04-04            ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET DU VÉRIFICATEUR  
POUR L'ANNÉE 2014**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur (C.M.,art. 966.3) de l'année 2014, déposés en séance tenante par madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Un avis public de la présentation des dits rapports a été publié conformément à la Loi.

Lesdits rapports, présentés par monsieur Benoit Côté, de la firme Benoit Côté, seront transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire au plus tard le 30 avril 2015 (C.M. art. 176.2).

Une période de questions sur lesdits rapports et réservée au public débute à 19 h 13 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Note                            LES 20 ANS DE BÉNÉVOLAT À LA BIBLIOTHÈQUE  
MUNICIPALE DE MME LYSE LEBLOND**

Monsieur le maire souligne les 20 ans de bénévolat à la bibliothèque municipale qu'a effectué Mme Lyse Leblond en lui remettant un certificat de reconnaissance.

**Rés # 15-04-05            NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR  
L'ANNÉE 2015**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renommer la firme " Benoit Côté ", comptable professionnel agréé, à titre de vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Siméon pour l'exercice financier 2015 (C.M. art. 966). Les honoraires pour ce mandat statuaire de vérification des états financiers de 2015 seront de 10 250 \$ (plus taxes), plus les travaux spéciaux, en dehors du mandat statuaire, qui seront facturés au taux horaire de 80 \$ (plus taxes).

**Rés # 15-04-06            CÉDULE DE VACANCES DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2015**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la cédule de vacances de nos employés municipaux pour 2015, selon les conditions déjà établies, soit :

- un maximum de deux (2) semaines consécutives;
- la possibilité de prendre une (1) semaine en jours séparés mobiles;
- tout changement doit être précédé d'un préavis écrit d'au moins un (1) mois devrait être donné et accepté par l'une ou l'autre des parties.

Cette cédule est établie comme suit :

- |   |                          |    |    |           |      |              |
|---|--------------------------|----|----|-----------|------|--------------|
| ☐ | Madame Sylvie Foster     |    |    |           |      |              |
|   | - du 01 mars             | au | 07 | mars      | 2015 | (1 semaine ) |
|   | - du 05 juillet          | au | 11 | juillet   | 2015 | (1 semaine ) |
|   | - du 19 juillet          | au | 25 | juillet   | 2015 | (1 semaine ) |
|   | - du 02 août             | au | 15 | août      | 2015 | (2 semaines) |
| ☐ | Monsieur Gérald Bouchard |    |    |           |      |              |
|   | - du 21 juin             | au | 04 | juillet   | 2015 | (2 semaines) |
|   | - du 26 juillet          | au | 01 | août      | 2015 | (1 semaine ) |
|   | - du 16 août             | au | 22 | août      | 2015 | (1 semaine ) |
|   | - du 5 jours mobiles     |    |    |           |      | (1 semaine ) |
| ☐ | Madame Christine Dufour  |    |    |           |      |              |
|   | - du 08 mars             | au | 14 | mars      | 2015 | (1 semaine ) |
|   | - du 07 juin             | au | 20 | juin      | 2015 | (2 semaines) |
|   | - du 12 juillet          | au | 18 | juillet   | 2015 | (1 semaine ) |
|   | - 5 jours mobiles        |    |    |           |      | (1 semaine ) |
| ☐ | Monsieur Martin Guérin   |    |    |           |      |              |
|   | - du 18 octobre          | au | 31 | octobre   | 2015 | (2 semaines) |
|   | - du 08 novembre         | au | 21 | novembre  | 2015 | (2 semaines) |
|   | - du 13 décembre         | au | 19 | décembre  | 2015 | (1 semaine ) |
| ☐ | Monsieur Sylvain Fortin  |    |    |           |      |              |
|   | - du 23 août             | au | 29 | août      | 2015 | (1 semaine ) |
|   | - du 20 septembre        | au | 26 | septembre | 2015 | (1 semaine ) |
|   | - du 18 octobre          | au | 24 | octobre   | 2015 | (1 semaine ) |
|   | - du 08 novembre         | au | 21 | novembre  | 2015 | (2 semaines) |
| ☐ | Monsieur Régis Desbiens  |    |    |           |      |              |
|   | - du 07 juin             | au | 13 | juin      | 2015 | (1 semaine ) |
|   | - du 19 juillet          | au | 01 | août      | 2015 | (2 semaines) |
|   | - du 18 octobre          | au | 24 | octobre   | 2015 | (1 semaine ) |
| ☐ | Monsieur Gérard Maltais  |    |    |           |      |              |
|   | - du 14 juin             | au | 20 | juin      | 2015 | (1 semaine ) |
|   | - du 05 juillet          | au | 11 | juillet   | 2015 | (1 semaine ) |
|   | - du 19 juillet          | au | 01 | août      | 2015 | (2 semaines) |
|   | - du 25 octobre          | au | 31 | octobre   | 2015 | (1 semaine ) |

**Rés # 15-04-07            AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE RELATIVE  
AUX SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR 2015**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière, à acquitter la somme payable par notre municipalité pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année fiscale 2015, au montant de 87 966 \$, selon le mode de paiement établi par les autorités gouvernementales.

**Rés # 15-04-08      AFFECTATION D'UNE SOMME DE 10 000 \$ À LA RÉSERVE  
POUR LA DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS  
D'ASSAINISSEMENT**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter une somme de 10 000 \$ à la réserve servant à couvrir les frais reliés à la disposition des boues des étangs d'assainissement, qui devra être effectué au cours des prochaines années, portant ainsi ladite réserve à 70 000 \$.

**Rés # 15-04-09      RÉSERVE POUR LA DÉCONTAMINATION DE NOTRE ANCIEN  
SITE DE DÉPÔTS DE TRANCHÉES**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter une somme de 15 000 \$ pour la décontamination de notre ancien site de dépôts en tranchées et/ou des autres sites municipaux pouvant être contaminés, tel que prévu dans les prévisions budgétaires 2015, portant celle-ci à un montant de 90 000 \$.

**Rés # 15-04-10      AJOUT DE TRAVAUX PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA  
CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'ajouter les travaux suivants dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018, soit :

- agrandissement du bassin de rétention des eaux pluviales sur la rue Bergeron ;
- ajout d'une grille de rue et d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur la rue Saint-Léon.

**Rés # 15-04-11      TRAVAUX PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE  
LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU  
QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

POUR CES  
MOTIFS

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers QUE :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Rés # 15-04-12      VENTE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 165 RUE SAINT-ERNEST**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la promesse d'achat produite par madame Diane Pilote, le 12 mars 2015, relativement à l'immeuble municipal situé au 165 de la rue Saint-Ernest, au prix de 45 000 \$.

**Rés # 15-04-13      ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 194, PORTANT SUR NOTRE NOUVEAU PLAN D'URBANISME**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 194, portant sur notre nouveau plan d'urbanisme.

**Rés # 15-04-14            ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 195, PORTANT SUR  
L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 195, portant sur l'émission des permis et des certificats.

**Rés # 15-04-15            ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 196, PORTANT SUR  
LE ZONAGE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 196, portant sur le zonage.

**Rés # 15-04-16            ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 197, PORTANT SUR  
LE LOTISSEMENT**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 197, portant sur le lotissement.

**Rés # 15-04-17            ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 198, PORTANT SUR  
LA CONSTRUCTION**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 198, portant sur la construction.

**Rés # 15-04-18            AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 194, PORTANT  
SUR NOTRE NOUVEAU PLAN D'URBANISME**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Réjean Hébert, que le règlement 194, portant sur notre nouveau plan d'urbanisme sera ultérieurement présenté au conseil pour adoption.

Une copie du projet de ce règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de leur adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 15-04-19            AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 195, PORTANT  
SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Claude Poulin, que le règlement 194, portant sur notre nouveau plan d'urbanisme sera ultérieurement présenté au conseil pour adoption.

Une copie du projet de ce règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de leur adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 15-04-20      AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 196, PORTANT SUR LE ZONAGE**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Jean-Guy Harvey, que le règlement 196, portant sur le zonage sera ultérieurement présenté au conseil pour adoption.

Une copie du projet de ce règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de leur adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 15-04-21      AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 197, PORTANT SUR LE LOTISSEMENT**

Avis de motion est donné par la présente, par madame Diane Dufour, que le règlement 197, portant sur le lotissement, sera ultérieurement présenté au conseil pour adoption.

Une copie du projet de ce règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de leur adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 15-04-22      AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 198, PORTANT SUR LA CONSTRUCTION**

Avis de motion est donné par la présente, par madame Simone Lepoutre, que le règlement 198, portant sur la construction, sera ultérieurement présenté au conseil pour adoption.

Une copie du projet de ce règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de leur adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 15-04-23      TRANSMISSION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS 194, 195, 196, 197 ET 198, À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST ET AUX MUNICIPALITÉS ET/OU VILLES ENVIRONNANTES**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de transmettre les projets de règlements 194, 195, 196, 197 et 198, à la MRC de Charlevoix-Est et aux municipalités et/ou villes voisines.

Note

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Monsieur le maire fait mention que l'assemblée publique de consultation sur les règlements 194, 195, 196, 197 et 198, portant sur notre nouvelle réglementation d'urbanisme aura lieu le mercredi 29 avril 2015 à 18 h 30 au centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay, situé au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Rés # 15-04-24

**TRANSACTION ET QUITTANCE ENTRE SIMON THIVIERGE & FILS INC. ET NOTRE MUNICIPALITÉ**

ATTENDU les travaux réalisés par Simon Thivierge et fils inc. au quai de Port-au-Persil, sur le territoire de la Municipalité à l'automne 2011;

ATTENDU les faits et conclusions énoncés dans le jugement de l'Honorable André J. Brochet de la Cour du Québec, district judiciaire de Québec, rendu le 9 décembre 2014, dans le dossier portant le numéro 200-22-063911-127, relativement à ces travaux;

ATTENDU qu'en exécution du jugement, Simon Thivierge et fils inc. a dû verser une somme supplémentaire de 59 312,13\$, le ou vers le 23 janvier 2015, à l'un de ses sous-traitants;

ATTENDU la réclamation de Simon Thivierge et fils inc. adressée à la Municipalité;

ATTENDU que les parties désirent acheter la paix et éviter de devoir déboursier des frais supplémentaires;

ATTENDU que sans admission de quelque nature que ce soit, les parties ont convenu de régler hors Cour leurs différends de toute nature conformément aux conditions décrites ci-après;

POUR CES MOTIFS

et pour bonne et valable considération, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers et mutuellement convenu entre les parties ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante et est indissociable de la présente;
2. Les parties conviennent de régler l'ensemble de leurs différends moyennant le versement de la part de la Municipalité à Simon Thivierge et fils inc. d'une somme de 35 000 \$, payable par l'émission d'un chèque tiré à l'ordre de Simon Thivierge et fils inc., remis au plus tard trente (30) jours suivants la signature par les parties de la présente transaction et quittance;
3. En considération et conditionnellement au paiement ci-devant décrit, les parties s'octroient réciproquement quittance complète et définitive de même qu'à leur compagnie apparentée, représentants, employés, préposés, administrateurs, mandataires, dirigeants, actionnaires, successeurs et ayants cause de toute réclamation, demande, action, cause d'action, procédure, perte, dommage, dépense, paiement de toute nature, tant passé, présent que futur qu'elles pourraient avoir ou prétendre avoir, découlant directement ou indirectement des faits allégués au jugement.
4. Les parties assument leurs propres risques et conséquences fiscales découlant de la présente transaction et quittance;



**Rés # 15-04-27            ENTÉRINER LE CHOIX DE L'ŒUVRE D'ART QUI SERA  
INSTALLÉE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner le choix du comité, relativement à l'œuvre d'art qui sera installée dans la bibliothèque municipale, selon les exigences de l'entente signée avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC).

**Rés # 15-04-28            RATIFIER LES DIRECTIVES DE CHANGEMENT RELATIVES  
AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier les directives de changement ci-dessous mentionnées relatives aux travaux de rénovation de la bibliothèque municipale, soit :

- Directive A-13	Travaux à la fournaise, installation d'une poignée à la porte 4	368,50 \$
- Directive A-14	Réparations suite à l'enlèvement des colonnes au sous-sol	990,00 \$
- Directive A-15	Percer une trappe d'accès	annulée
- Directive A-15-R.1	Percer une trappe d'accès	458,23 \$
- Directive ME-04	Filerie à changer (électricité)	annulée
- Directive ME-04-R.1	Remplacer luminaire extérieur	1 195,50 \$
- Directive ME-05	Changer plinthe de chauffage de type H pour une une de type F	304,64 \$

**Rés # 15-04-29            BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – REMPLACEMENT D'UNE  
PORTE ET DE SOFFITE**

ATTENDU QUE nous avons demandé deux (2) propositions, relativement au *remplacement d'une porte et de soffite à la bibliothèque municipale*, auprès des entreprises suivantes :

- J.R. Tremblay Aluminium inc.
- Morneau & Tremblay inc. ;

ATTENDU QUE seule l'entreprise "*J.R. Tremblay Aluminium inc.*" a déposé un prix ;

POUR CES  
MOTIFS

sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat relatif au *remplacement d'une porte et de soffite à la bibliothèque municipale* à "*J.R. Tremblay Aluminium inc.*", selon l'offre déposée en date du 24 mars 2015, au montant de 3 305,53 \$ (taxes incluses).

**Rés # 15-04-30            PAIEMENT DÉCOMPTE NUMÉRO # 4 RÉFECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

ATTENDU QUE            l'entreprise *Chabot Construction* nous a soumis, une facture au montant de 79 470,23 \$ (taxes incluses), relative à la réfection de la bibliothèque municipale (Projet : MSA 13-0032-4-1), pour les travaux réalisés en date du 30 mars 2015;

ATTENDU QUE            madame Sylvie Foster, directrice générale, a transmis ladite facture à notre chargé de projet, M. Philippe Harvey, de la firme Harp Consultant, pour étude et recommandation de paiement;

POUR CES MOTIFS        sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède audit paiement, selon la recommandation de notre chargé de projet, M. Philippe Harvey, de la firme Harp Consultant.

**Note                            INAUGURATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Monsieur le maire avise la population que l'inauguration de la bibliothèque municipale aura lieu le dimanche 7 juin 2015.

**Rés # 15-04-31            PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS AGRIESPRI, DE FINANCEMENT AGRICOLE CANADA**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter un projet dans le fonds *AgriEsprit* de Financement agricole Canada (FAC), ayant pour but de mettre en valeur les collectivités rurales. Les travaux proposés seront ceux prévus dans la Phase-2 du réaménagement du terrain de balle-molle, soit entre autres choses :

- remplacer le grillage et les buts;
- refaire le plateau du lanceur;
- réparer la clôture;
- aménager des gradins transportables.

**Rés # 15-04-32            DEMANDE À LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Commission scolaire de Charlevoix l'autorisation de circuler en véhicules lourds sur le terrain de l'école Marie-Victorin pour se rendre jusqu'au terrain de balle-molle, pour y effectuer des travaux de réfection.

**Rés # 15-04-33      ACHAT DE RIDEAUX POUR LES KIOSQUES DE LA PLACE  
MODESTO-ZADRA – PACTE RURAL**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de rideaux pour les kiosques de la place Modesto-Zadra, au coût total de 14 211,63 \$. Que ledit conseil demande, par la présente, une aide financière de 5 960 \$ au CLD de la MRC de Charlevoix-Est, dans le cadre du pacte rural 2015. Que la partie non subventionnée sera prise à même le fonds d'administration du budget 2015.

**Rés # 15-04-34      APPUI À LA "CHANTEAUFÊTE DE CHARLEVOIX" – PACTE  
RURAL**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande présentée par l'organisme "La ChantEauFête de Charlevoix", auprès du CLD de la MRC de Charlevoix-Est, dans le cadre du pacte rural 2015, que ledit conseil recommande l'octroi d'une somme de 8 000,00 \$ pour le projet "la ChantEauFête édition 15<sup>e</sup> anniversaire". Il est à noter que cette aide financière sera prise à même l'enveloppe budgétaire de notre municipalité.

**Rés # 15-04-35      APPUI AU "CŒUR DES ARTS DE SAINT-SIMÉON" – PACTE  
RURAL**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande présentée par l'organisme "Au Cœur des Arts de Saint-Siméon", auprès du CLD de la MRC de Charlevoix-Est, dans le cadre du pacte rural 2015. Il est recommandé d'accorder au susdit organisme une aide financière de 2 923,00 \$ pour le projet "Festival Au Cœur des Arts 2.0". Il est à noter que cette aide financière sera prise à même l'enveloppe budgétaire de notre municipalité.

**Rés # 15-04-36      NOMINATION D'UN NOUVEL ÉLU SUR SIÉGER SUR LE CA DE  
LA CHANTEAUFÊTE DE CHARLEVOIX (CEF)**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur et Réjean Hébert pour siéger sur le comité d'administration de la *ChantEauFête de Charlevoix (CEF)*.

**Rés # 15-04-37      COMITÉ LOCAL « MADA »**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le comité local 2015 de la *Municipalité Amie des Aînés (MADA)* soit composé des personnes suivantes :

- Madame Gloria Brassard - secrétaire (retraîtée)
- Madame Diane Dufour - Corporation de divertissement de Baie-des-Rochers
- Madame Simone Lepoutre - RQA (Responsable des questions des aînés) et conseillère
- Madame Denise Savard - Présidente du Comité des bénévoles au centre d'hébergement Notre-Dame du Sacré-Cœur
- Madame Nicole Matte - institutrice retraitée
- Monsieur Réjean Hébert - Conseiller
- Monsieur Jacques Lavoie - Représentant de la FADOQ.

**Rés # 15-04-38 AMÉNAGEMENT DE LA PLACE MODESTO-ZADRA (PHASE – 2)**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'aménagement, phase 2, de la *Place Modesto-Zadra*, dont les travaux consistent entre autres choses à :

- installer des rideaux rétractables sur chacune des kiosques ;
- remblai final du terrain (gravier et pelouse) ;
- confection d'une plate-forme ;
- mise en place d'enseignes.

**Note MÉGA VENTE-DÉBARRAS**

La "méga vente-débarras municipale 2015" se tiendra les 20 et 21 juin prochain. Cette vente-débarras aura lieu à la *place publique Modesto-Zadra*. Les contribuables pourront quand même tenir leur propre vente-débarras, les 20 et 21 juin, à chaque adresse civique et aucun permis municipal ne sera requis.

**Rés # 15-04-39 AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE BALLE-MOLLE (PHASE – 1)**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'aménagement, phase 1, du *terrain de balle molle*, dont les travaux consistent à refaire le champ intérieur dudit terrain en terre battue et la pose de tourbe. Ces travaux estimés à 5 500 \$ seront effectués en régie. Cette somme sera prise à même le fonds d'administration du budget 2015.

**Rés # 15-04-40 OFFRE D'EMPLOI SAUVETEUR DE PLAGE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel d'offres pour l'embauche d'un *sauveteur-plage* pour notre plage municipale.

**Rés # 15-04-41          CONGRÈS DE LA COMBEQ**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey , il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Gérald Bouchard, inspecteur en bâtiment, à participer à quelques activités du congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), qui aura lieu au Fairmont Le Manoir Richelieu, du 16 au 18 avril prochains.

Que les frais d'inscription, au coût de 250 \$ (plus taxes) et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 186.

**Rés # 15-04-42          ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire Sylvain Tremblay à participer à l'Assemblée générale annuelle 2015 de l'Association des plus beaux villages du Québec, qui aura lieu à Wendake, les 14 et 15 mai prochains. Il est à noter qu'il n'y a aucun frais d'inscription.

Que les frais de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 186.

**Rés # 15-04-43          DONN, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Fédération des Villages relais, cotisation 2015	739,00 \$
- La Marée, cotisation membre corporatif 2015	25,00 \$
- Centre d'études collégiales en Charlevoix, 20 <sup>e</sup> Gala de la réussite 2014-2015	25,00 \$
- Au Cœur des Arts, aide financière 2015	1 000,00 \$

**CORRESPONDANCE :**

- **GOVERNEMENT DU CANADA**  
Octroi d'une somme de 24 535 \$, dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés*.
- **COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**  
Attestation d'officialisation des toponymes :
  - o Phare du Cap-de-la-Tête-au Chien ;
  - o Site patrimonial du Phare du Cap-de-la-Tête-au Chien.
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**
  - o Accusé réception de notre demande de prolonger la zone de limite de vitesse de 70 km/h sur la route 170 d'environ 700 mètres ;
  - o Des travaux correctifs à la chaussée, à la hauteur des 419 et 425 de la rue Port-aux-Quilles, soit sur une longueur approximative de 400 mètres, seront effectués à l'été 2015.

- **CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE LA CAPITALE-NATIONALE**

Le projet de « Marche santé », présenté par la SDEDS, dans le cadre du programme *Entente spécifique portant sur l'adaptation régionale sur l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de la Capitale-Nationale 2013-2017* n'a pas été retenu.

- **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Une somme de 137 613,09 \$ a été versée à la MRC de Charlevoix-Est dans le cadre du *Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*.

- **ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES (AF2R)**

Invitation à organiser des activités et distribuer de jeunes arbres pendant le mois de mai, qui se veut le *mois de l'arbre et des forêts 2015*.

- **MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

Le ministère nous accorde un délai supplémentaire de six (6) mois pour compléter le projet de « bibliothèque municipale » et produire l'ensemble des pièces justificatives requises pour la vérification financière, soit jusqu'au 15 septembre 2015.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 02 et prend fin à 20 h 08.

**Rés # 15-04-44      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 08.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale